


# EXERCICE EXERCICE EXERCICE

## ALERTE CYCLONE - NIVEAU ORANGE

 <p><b>PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>		<p><b>EXPÉDITEUR</b> <b>CABINET DU PREFET</b> <b>SIDPC</b> <b>Téléphone :0590 99 69 01/ 0690 54 04 10</b></p>		<p><b>DESTINATAIRES</b></p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> CODIS</td> <td><input type="checkbox"/> OVSG</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CORG</td> <td><input type="checkbox"/> BRGM</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CIC</td> <td><input type="checkbox"/> COMIL</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> SAMU</td> <td><input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> ARS</td> <td><input type="checkbox"/> DEAL</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> RECTORAT</td> <td><input type="checkbox"/> ROUTES DE GUAD.</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> EMIZA</td> <td><input type="checkbox"/> OPERATEURS</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> DIRECTIONS</td> <td><input type="checkbox"/> MAIRIES</td> </tr> </table>		<input type="checkbox"/> CODIS	<input type="checkbox"/> OVSG	<input type="checkbox"/> CORG	<input type="checkbox"/> BRGM	<input type="checkbox"/> CIC	<input type="checkbox"/> COMIL	<input type="checkbox"/> SAMU	<input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER	<input type="checkbox"/> ARS	<input type="checkbox"/> DEAL	<input type="checkbox"/> RECTORAT	<input type="checkbox"/> ROUTES DE GUAD.	<input type="checkbox"/> EMIZA	<input type="checkbox"/> OPERATEURS	<input type="checkbox"/> DIRECTIONS	<input type="checkbox"/> MAIRIES
<input type="checkbox"/> CODIS	<input type="checkbox"/> OVSG																				
<input type="checkbox"/> CORG	<input type="checkbox"/> BRGM																				
<input type="checkbox"/> CIC	<input type="checkbox"/> COMIL																				
<input type="checkbox"/> SAMU	<input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER																				
<input type="checkbox"/> ARS	<input type="checkbox"/> DEAL																				
<input type="checkbox"/> RECTORAT	<input type="checkbox"/> ROUTES DE GUAD.																				
<input type="checkbox"/> EMIZA	<input type="checkbox"/> OPERATEURS																				
<input type="checkbox"/> DIRECTIONS	<input type="checkbox"/> MAIRIES																				
<b>Date :</b>	<b>16/06/26</b>	<b>Message n°</b>	<b>2</b>																		
<b>Heure :</b>	<b>18h00</b>	<b>Nb de page (dont celle-ci) :</b>	<b>4</b>																		

Phénomène :	Type :	<b>Ouragan de catégorie 2</b>
	Nom :	<b>ZIRIS</b>
	Fin d'événement estimée :	<b>Jeudi 18 juin 2026 à 18h00</b>
Situation actuelle :	Position estimée :	15.94° N 57.84° W
	Distance à la Guadeloupe :	360 km
	Déplacement :	Ouest 270 degrés à 25 km/h
	Pression estimée au centre :	980 hPa
	Vents moyens maximum sur 1 mn :	<b>Vent max sur 1 mn : 160 km/h</b> <b>Rafales : 220 km/h</b>
Prévisions :	<p><b>ZIRIS évolue dans un environnement favorable et s'est intensifié en ouragan de catégorie 2. Il devrait garder ce stade lors de son passage sur la Guadeloupe.</b></p> <p><b>Dans le scénario le plus probable, le centre de ZIRIS est prévu traverser la Guadeloupe dans la nuit de mercredi à jeudi.</b></p> <p><b>Vents</b> L'archipel sera concerné par la zone des vents les plus forts. Des vents moyens soutenus de 170 km/h sont attendus sur l'archipel dans la nuit de mercredi à jeudi. Les rafales pourront dépasser les 200 km/h voire plus sous orages, en particulier sur la Désirade, Grande-Terre, l'agglomération pointoise et le Nord de la Basse-Terre. Attention à la direction inhabituelle des vents qui tourneront du nord-est au sud-est au cours de la nuit.</p> <p><b>Pluies</b></p>	

	<p>ZIRIS est associée à une activité pluvio-orageuse importante. Il est fort probable que l'ensemble de l'archipel guadeloupéen soit concerné par des pluies intenses et orageuses, débutant en soirée ce mercredi et se prolongeant dans la nuit, avant de s'évacuer définitivement jeudi matin. Des cumuls de 100 à 200 mm sont attendus sur l'épisode. Ils pourront atteindre 200 à 300 mm sur la Grande-Terre et la région pointoise et jusqu'à 500 mm sur le relief du Nord Basse-Terre.</p> <p><b>Mer</b></p> <p>La houle de nord-est, qui commence à déferler sur nos côtes, va s'amplifier progressivement. Des creux de 5 à 7 m sont prévus en soirée et cette nuit de mardi à mercredi. Elle s'atténue ensuite mais la mer reste forte jeudi avec des creux de 3 m dans une houle qui bascule au sud-est.</p> <p>La combinaison de la houle cyclonique et des vents devraient engendrer de violents déferlements sur les rivages exposés au nord et à l'est et une submersion majeure sur les parties basses du littoral.</p> <p>Le bourg du Moule est particulièrement menacé, ainsi que Baie-Mahault, le petit Cul-de-Sac marin et le port de Jarry. Les mouillages des bateaux risquent de rompre. Les infrastructures en bordure du littoral peuvent être endommagées, voire détruites.</p>
Données observées :	Sans objet
Prochain bulletin :	mercredi 17 juin 2026 à 8h00

## MESURES A PRENDRE

### Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :

### VIGILANCE ORANGE CYCLONE : SOYEZ TRES VIGILANTS!

OMI1 : Écouter les bulletins météo et les consignes diffusées (internet, kiosque, radio et télévision).

OMI2 : Préparer les habitations :

- 1) Consolidation,
- 2) Protection des ouvertures,
- 3) Mise à l'abri et hors d'eau des objets personnels et documents,
- 4) Organisation du stockage de nourriture et matériel divers...,
- 5) Déconnexion des systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protection des réservoirs le cas échéant.

OMI3 : Protéger les embarcations nautiques.

OMI4 : Effectuer les derniers achats pour acquérir une autonomie de plusieurs jours.

OMI5 : Faire le plein de carburant de votre véhicule.

OMI6 : Prévoir une somme d'argent liquide pour pouvoir acheter des denrées de 1ère nécessité.

OMI7 : Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables dans les commerces et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, installations aériennes et échafaudage...).

OMI8 : Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.

### Mesures Collectives adaptables au contexte par le Préfet

**OMC1** : Confirmer et communiquer au SIDPC en Préfecture l'identité et les coordonnées des agents de permanence 24/24 ;

**OMC2** : Rendre compte sans délai des difficultés rencontrées et/ou des besoins ;

**OMC3** : Déclencher la procédure de fermeture des établissements scolaires et des crèches ;

**OMC4** : Mettre en place les PC communaux et préparer les dispositifs de gestion de crise ;

**OMC5** : Dernières vérifications par les mairies des conditions d'accueil des populations dans les abris (bâtiments et conditions matérielles...) ;

**OMC6** : Mettre en place les dispositions nécessaires pour les liaisons avec les PC Fixes et Opérationnels (liaisons radio, Immarsat, groupe électrogène, etc.) ;

**OMC7** : Mettre en alerte les agents de permanence à leur domicile ;

**OMC8** : Mettre en œuvre les mesures de sécurité maritimes, portuaires et du matériel flottant ;

**OMC9** : Mettre en sécurité les infrastructures stratégiques et activer les établissements hospitaliers ;

**OMC10** : Mettre en alerte les équipes de renseignement et de reconnaissance.

**NUMÉROS CONFIDENTIELS DU CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL  
NE PAS DIFFUSER A LA POPULATION**

Téléphone : 0590 99 69 01

– Téléphone satellite : 00 870 772 233 170

– Fax satellite : 00 870 782 376 304

– Mail : [cod@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:cod@guadeloupe.pref.gouv.fr)

**EXERCICE EXERCICE EXERCICE**

- FIN DE MESSAGE -